



RÉUNION CE DU 23 07 2015

Programmation moteur/jour Mois d'août

C8/C9 = 12
C10/C11/C13 = 160
C16 = 7
TOTAL = 179

Programmation moteur/jour Mois de septembre

C8/C9 = 17
C10/C11/C13 = 181
C16 = 9
TOTAL = 207

PR / CKD (Tous types) Prévisions Mois d'août et septembre

Arbres à cames : 167
Vilebrequins : 167
Culasses : 38
Bielles : 0
Blocs : 11

F N A

Blocs = 357
Bielles = 625
Culasses = 524
Vilebrequins = 270
Arbres à cames = 563

MOTEURS EXPÉDIÉS En Juin : 4 773

PRÉVISIONS VOLUMES CLIENTS

Août : 829
Septembre : 4 790
Octobre : 4 238
Novembre : 4 501

VOLUME TOTAL ANNUEL 2015 : 27 729 moteurs (Prévisions à fin Juillet)

INFORMATIONS DIRECTION

Embauches intérimaires :

Au 1^{er} septembre, **36 embauches** seront réalisées dans les secteurs suivants :

Usinage A1 (31 intérimaires) : 9 embauches dont 1 ancien élève

Usinage B1 (28 intérimaires) : 7 embauches dont 1 ancien élève

Montage (125 intérimaires) : 20 embauches dont 1 ancien élève

Logistique (15 intérimaires) : 0 embauche

Les 36 salariés embauchés en CDI reprendront au cours de la dernière semaine d'août.

Transports spéciaux :

Le coût supporté par l'Etablissement s'élève à 34 060 €uros à fin juillet soit en cumul 242 088 €uros.

Présences sur août :

Semaine 31 : 281 à 300 salariés dans tous les secteurs

Semaine 32 : 38 à 41 salariés de la maintenance et outillage.

Semaine 33 : 24 salariés de la maintenance et outillage

Semaine 34 : 57 à 82 salariés dans divers secteurs

Le Self sera ouvert uniquement au cours de la semaine 31.

Modification organisationnelle :

A compter de septembre, M. LALLEMAND Anthony intègrera le service PTS.

Nuits fixes :

Arrêt des nuits fixes au montage, les salariés concernés reprendront en 2x8 à partir de la semaine 35. Ensuite, les nuits fixes reprendront, dès la semaine 36, pour une cadence de 12 moteurs.

VSD :

Arrêt des VSD le 26 juillet sauf pour les 12 salariés de la maintenance préventive et les 2 salariés qui réalisent les inventaires tournants.

Ressources Humaines:

Un recrutement est en cours pour un poste aux Ressources Humaines.

Augmentation Individuelle et Promotion/Développement :

Combien de salariés ont perçu une augmentation individuelle ?

Rép. Direction : « **496 salariés.** »

Quel est le montant mini, moyen et maxi concernant l'augmentation individuelle ?

Rép. Direction : « **Le montant moyen est de 32 €uros.** »

Combien de salariés ont changé de coefficient par échelon ?

Rép. Direction : « **93 salariés (Hors cadres) ont changé de coefficient.** »

Reste-t-il un budget promotion/Développement et par conséquent combien de salariés peuvent espérer un changement de coefficient ?

Rép. Direction : « **L'ensemble du budget a été dépensé néanmoins nous pourrions étudier les cas particuliers.** »

La CGT a demandé si toutes les propositions qui avaient été émises dans le cadre de la revue d'effectif avaient été réalisées.

Réponse Direction : **Oui sauf quelques cas particuliers qui représentent 4 ou 5 salariés.**

Heures supplémentaires :

Quel est le bilan des heures supplémentaires pour l'année 2014 et sur le 1^{er} semestre 2015 ?

Rép. Direction : « **34 071 heures supplémentaires ont été effectuées pour l'année 2014 et 18 601 heures au premier semestre 2015.** »

Quels ont été les raisons qui ont engendré ces heures supplémentaires ?

Rép. Direction : « **3 motifs ont généré ces heures supplémentaires : Pour rattraper la production, pour des problèmes qualité et pour préparer des visites.** »

Bulletin de paie:

Pour quels motifs le bulletin de salaire a été envoyé, le mois dernier, au domicile de chaque salarié ?

Rép. Direction : « **Une décision a été prise au niveau du groupe afin que la société ADP, qui a mis en place les badgeuses, édite, gère et expédie dorénavant les bulletins de salaire.** »

Jour férié :

*Les heures effectuées le 1^{er} mai n'ont pas été majorées au taux légal (125 au lieu de 200 %) par conséquent nous demandons de régulariser la situation des salariés concernés.
[Question posée par la CGT lors de la réunion CE du 30/04/2015]*

Rép. Direction : « **Nous vous donnerons la réponse lors de la réunion extraordinaire du comité d'Etablissement qui se déroulera jeudi 27 août.** »

La CGT a demandé l'application de l'article L.3133-4 et suivants du code du travail qui stipule : « ...les salariés occupés le 1^{er} mai ont droit, en plus du salaire correspondant au travail accompli, à une indemnité égale au montant de ce salaire. »

Par conséquent, cette journée doit être rémunérée à 200 %.

URSSAF :

Quel a été le bilan suite au contrôle de l'URSSAF ?

Rép. Direction : « Je n'ai pas encore reçu de réponse de la part de l'URSSAF. »

Accord égalité hommes/femmes :

Nous demandons de programmer une réunion sur l'égalité hommes/femmes.

Rép. Direction : « Une réunion sera programmée avant la fin de l'année en sachant que cet accord sera réalisé sur une base commune au niveau de CNH industrial. »

Audit ISO TS :

Quel est le bilan de l'audit ISO TS ?

Rép. Direction : « Nous avons eu 0 non-conformité de niveau 1, 3 non-conformité de niveau 2 et 7 observations. »

Porte ouverte :

Quel est le bilan de la journée porte ouverte qui s'est déroulée le 18 juillet 2015 ?

Rép. Direction : « Cette journée a été un succès avec la visite de 4129 personnes. Je tiens à remercier toutes les personnes bénévoles. »

Chèques-vacances :

Combien de salariés ont adhéré aux chèques-vacances ?

Rép. CE : « 1026 salariés ont adhéré aux chèques-Vacances selon la répartition suivante :

Tranche A = 412 salariés,

Tranche B = 182 salariés,

Tranche C = 188 salariés,

Tranche D = 189 salariés

Tranche E = 55 salariés.

Passtime :

Avez-vous contacté cette organisme afin d'appliquer des tarifs préférentiels ?

Rép. CE : « Je n'ai pas pris le temps de les contacter mais je le ferai en septembre. Nous intégrerons le catalogue Passtime dans la liste des cadeaux 2016 pour le personnel. »

QUESTIONS CGT SUPPLEMENTAIRES

Suite à un article de presse, paru le 20 juillet, confirmez-vous la reconduction de 50 salariés en contrat intérimaire ?

Rép. Direction : « Nous renouvelerons 90 contrats intérimaires de septembre à fin octobre et si les volumes de Ford se confirment, les contrats pourraient aller jusqu'à la fin de l'année. »

Pouvez-vous nous confirmer que des salariés peuvent, exceptionnellement, effectuer un horaire décalé (ex : 8h-16h) sans contrepartie ?

Rép. Direction : « Oui cet horaire est possible selon les besoins en production, le taux d'absentéisme, etc...par contre, je n'ai jamais donné comme règle d'accorder cet aménagement et en contrepartie la réalisation d'heures supplémentaires.

Comme quoi...certains responsables se permettent des fantaisies voire même du chantage.

Pour quelle raison un hélicoptère s'est posé, le 21 juillet, sur notre site ?

Rép. Direction : « Pour livrer des pissettes. »

Quel a été le coût de cette livraison ? A charge de l'Etablissement ou du fournisseur ?

Rép. Direction : « Le coût est à la charge du fournisseur.»

Nous demandons de maintenir l'approvisionnement en bouteilles d'eau pendant la période des congés payés.

Rép. Direction : « Nous le ferons si le plan canicule est maintenu.»

Conformément à l'article XI du règlement intérieur du Comité d'Etablissement, nous demandons que les procès-verbaux soient affichés dans les panneaux afin que les salariés en aient connaissance.

Rép. CE : « Il est vrai que cela se faisait dans le passé par contre les procès-verbaux étaient affichés dans les panneaux Direction. »

***Le syndicat CGT souhaite de bons congés payés
à l'ensemble des salariés.***

La CGT